



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE
DE
PENMARC'H
FINISTÈRE

EN DATE DU 26 OCTOBRE 2018

Etaient absents : M. Louis LE FLOCH (procuration à M. Philippe BERROU) ; Mme Michèle LE PAPE (procuration à M. Hervé VAILLANT) ; M. Arnaud VARIEL (procuration à M. Christian BUREL) ; Mme Claudine CABON

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SEANCE

Le Conseil Municipal, conformément à l'article L 2121.15 du CGCT, désigne, **Mme Mélanie DUCROT** conseillère municipale, comme secrétaire de séance.

M Raynald TANTER remercie l'ensemble des conseillers de leur présence pour cette séance. Il propose de communiquer les informations suivantes :

- Félicitations à M Jean Louis BUANNIC à nouveau grand-père d'un petit Merlin ;
- Un bilan de la saison touristique a été globalement positif malgré un début d'été un peu poussif à cause de la Coupe du monde Foot. Sans atteindre les chiffres exceptionnels de l'année dernière, les équipements communaux ont connu une excellente fréquentation qui reflète bien une tendance amorcée depuis quelques années suite aux améliorations apportées.
- Le dynamisme des associations par les animations proposées, la qualité des prestations des commerçants, et l'action municipale pour l'amélioration de notre cadre de vie au travers de nouveaux aménagements, qui font que Penmarc'h s'affirme de plus en plus dans ce label reconnu de commune touristique.
- Il associe également l'office de tourisme communautaire, dont on sait qu'il est particulièrement performant dans sa mission principale de promotion de notre territoire. Comme il est constaté également les conditions météo favorables et les vacances de la Toussaint ont drainé encore de très nombreux visiteurs, notamment autour des Waves Games qui se déroulent actuellement sur le site de la Torche, et pour lesquels la commune est partenaire.
- Une pensée pour les victimes et les sinistrés des récentes inondations survenues brutalement dans le sud de la France et particulièrement dans l'Aude.
- Inauguration de l'opération des 8 logements Finistère Habitat, à Kéridy.
- Inauguration du jardin partagé, la totalité des lots ont trouvé preneurs. Ceci démontre que l'idée était bonne.
- La mise en place du parcours sportif réalisé sur le chemin littoral du Ster qui reste à inaugurer.
- La réception des travaux de l'éclairage de la promenade de Baltimore, qui d'après les témoignages satisfait beaucoup les locaux mais également les visiteurs. Il mentionne aussi l'invitation donnée au Président du SDEF à venir sur place à cette occasion, événement qui reste à programmer. Il communique également la suite des travaux d'illumination de l'Eglise St-Nonna qui pourrait être effectuée avant les fêtes de fin d'année.
- Le remplacement des lampadaires proches de la Chapelle de la Joie.
- La reconfiguration du parking en face du bar chez Isa, et le travail des services techniques par la mise en valeur du lavoir. Il tient à les féliciter pour la qualité de leur travail. A noter, que ces travaux ont été réalisés en grande partie avec des matériaux de récupération du chantier de la Mairie.
- Les travaux d'enfouissement du réseau électricité rue Lucien Le Lay, et ce en amont du projet interface ville-port qui se précise, et dont les premières esquisses seront prochainement soumises à concertation.
- Les travaux au niveau du garage Derrien sur la départementale subitement réalisés à la suite d'un diagnostic effectué par le département.

- Les notifications de subventions :

Au niveau du département

- 4 100€ pour l'achat de catamaran et de kayaks pour le Centre nautique municipal
- 8 000€ pour soutenir la dynamique de programmation de notre salle CAP CAVAL

Au niveau de l'Etat

- 50 000 €, au titre de la Dotation de soutien à l'investissement Local, pour le volet énergétique des travaux sur la Mairie. 5 000 € qui viennent s'ajouter au 150 000 € à celle obtenue de la DETR.

- Le report de la cérémonie pour la dénomination du stade municipal au nom de Jos Péron, et ce en accord avec la famille.
- L'invitation de tous les membres du conseil à une réunion de la CCPBS, le 29 novembre, relative à la création du pôle métropolitain.
- La réalisation d'un pacte financier et fiscal qui vient d'être initié par la CCPBS afin d'établir un état des lieux des politiques communautaires.
- La tenue de la séance plénière avec le CMJ et M. Raynald TANTER compte sur les élus pour leur participation. Les jeunes présenteront leurs actions et les élus pourront bien entendu échanger avec eux.
- Enfin, il rappelle la cérémonie en hommage aux péris en mer, dont le rendez-vous est prévu dès 10h au cimetière de St-Guérolé.

Avant de clore cette introduction, il félicite la brillante équipe de Rédaction du Penmag, conduite par Eric RAPHALEN. En effet, le Penmag, même s'il n'a pas été primé dans sa catégorie, a quand-même été cité comme le coup de cœur du Jury au carrefour des communes. Une reconnaissance qui met en lumière la qualité de notre politique de communication et qui, tout simplement honore la commune de Penmarc'h. Il salue le travail d'équipe du Comité de Rédaction et remercie chaque membre chaleureusement.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 5 JUILLET 2018

M. Raynald TANTER invite les conseillers à faire part de leurs observations.

Mme Fabienne LE GARS mentionne que le procès-verbal ne mentionne pas les absents et les procurations.

M. Bruno CARIOU fait remarquer que dans la page 5 – point 16 « proposition du groupe La poste » Il souhaite une modification de texte afin de rendre compréhensible la phrase dans laquelle il faisait part du sentiment de colère par rapport à la situation de mépris pour trouver une solution qui les arrange.

Aucune autre remarque n'est formulée, le procès-verbal est donc approuvé à l'**unanimité**.

1. Budget principal - décision modificative n°2 (Rapporteur M. Jean-Louis BUANNIC)

M. Jean-Louis BUANNIC présente la décision modificative n°2 du budget principal pour l'exercice 2018 qui a pour objet de réajuster les prévisions du budget primitif 2018 en recettes et dépenses afin de tenir compte des décisions ou éléments intervenus depuis son vote.

M. Bruno CARIOU prend la parole et informe l'assemblée de ne pas s'étonner qu'il s'abstient sur cette délibération en raison de leur position au vote du budget primitif 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à **la majorité** adopte la décision modificative n°2 **avec 5 abstentions (M. Bruno CARIOU, Mme Christine MORIN, M. Robert BOUGUÉON, Mme Valérie LE FAOU-VILLARBU et Mme Fabienne LE GARS),**

2. Budget ports de plaisance : décision modificative n°2 (Rapporteur M. Jean-Louis BUANNIC)

M. Jean-Louis BUANNIC présente la décision modificative n°2 du budget annexe des ports de plaisance pour l'exercice 2018 qui a pour objet de réajuster les prévisions du budget primitif 2018 en recettes et dépenses afin de tenir compte des décisions ou éléments intervenus depuis son vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'**unanimité**, adopte la décision modificative n°2 du budget annexe ports de plaisance.

3. Budget cinéma : décision modificative n°1 (Rapporteur M. Jean-Louis BUANNIC)

M. Jean-Louis BUANNIC présente la décision modificative n°1 du budget annexe cinéma pour l'exercice 2018 qui a pour objet de réajuster les prévisions du budget primitif 2018 en recettes et dépenses afin de tenir compte des décisions ou éléments intervenus depuis son vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'**unanimité**, adopte la décision modificative n°1 du budget annexe cinéma Eckmühl.

4. Garantie d'emprunt : réaménagement de dette au profit d'Aiguillon Construction (Rapporteur M. Jean-Louis BUANNIC)

M. Jean-Louis BUANNIC informe que la SA d'HLM AIGUILLON CONSTRUCTION, a sollicité de la Caisse des Dépôts et Consignations le réaménagement de leur emprunt selon de nouvelles caractéristiques financières des prêts, initialement garantis par la commune de Penmarc'h. En conséquence, la commune est appelée à délibérer en vue d'apporter sa garantie pour le remboursement desdites lignes de prêt réaménagées.

Aucune remarque n'est formulée, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'**unanimité** adopte la présente délibération.

5. Modification des statuts de la CCPBS – Protection et de mise en valeur de l'environnement (Rapporteur M. Raynald TANTER)

M. Raynald TANTER informe que le Conseil communautaire en date du 28 juin 2018 a approuvé la modification des statuts de la CCPBS en y intégrant dans le point « **Protection de l'environnement et mise en valeur des ressources** » des compétences optionnelles : la coordination de la lutte contre la pollution maritime ». Cette modification fait suite à l'adhésion de la CCPBS à VIGIPOL dont un document a été déposé sur table qui résume les missions et l'évolution des missions de cet établissement notamment sur les risques de pollution marine. Leur expertise n'est plus à démontrer et la CCPBS a proposé de souscrire une adhésion.

Mme Valérie LE FAOU VILLARBU demande le montant approximatif de l'adhésion.

M. Raynald TANTER répond environ 10 000€.

Aucune autre remarque n'est formulée, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'**unanimité** adopte la présente délibération.

6. Aménagement de la rue du Musée de la Préhistoire-Attribution des marchés de travaux (Rapporteur M. Jean-Louis BUANNIC)

M. Jean-Louis BUANNIC précise que la commission d'appels d'offre s'est tenue ce matin même afin de sélectionner les entreprises pour la réalisation des travaux envisagés rue du Musée de la Préhistoire et répartis en 2 lots. La commission d'appel d'offres a donné un avis favorable pour l'attribution des marchés aux entreprises :

	Tranche ferme	Tranche optionnelle
Lot 1 (voirie / eaux pluviales) LE PAPE PLOMELIN	239 855,00 €	84 438,00 €
Lot 2 (aménagement paysagers) BELLOCQ PAYSAGES QUIMPER	91 833,30 €	22 055,95 €

M. Jean-Louis BUANNIC précise que les travaux devraient débuter fin novembre ou début décembre pour 17 semaines environ (Tranche ferme et optionnelle).

M. Bruno CARIOU demande si cela comprend le passage sur le domaine du conservatoire.

M. Jean-Louis BUANNIC confirme et indique que cela concerne le cheminement doux et la piste cyclable.

M. Raynald TANTER informe que, pour ce dossier, la collectivité a été auditionnée à la commission des sites et ensuite par la consultation du Ministère de l'environnement. Il se réjouit que, ces formalités terminées, la phase travaux commence rapidement.

Aucune autre remarque n'est formulée, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité adopte la présente délibération.

7. Travaux de restructuration et d'extension de la mairie-Avenants (Rapporteur M. Jean-Louis BUANNIC)

M. Jean-Louis BUANNIC présente la délibération qui comprend les avenants des travaux de la mairie :

Lot n°3 - Gros œuvre-Marché n°M18-07451 - Entreprise JONCOUR - Avenant n°1

Montant initial du marché 345 815,21 € HT
Montant de l'avenant HT : - 7 883,38 € HT
% d'écart introduit par l'avenant : -2,28 % du marché initial
Nouveau montant du marché : 337 931,83 €HT

Cette baisse est liée à l'annulation de prévision de travaux d'habillage, le bâtiment était sain.

Lot n°16 – Traitement des bois et des murs – Marché n°M18-07450 – Entreprise SANTE BOIS - Avenant n°1

Montant initial du marché 6 300,23 € HT
Montant de l'avenant HT : 401,74 € HT
% d'écart introduit par l'avenant : 6,38 % du marché initial
Nouveau montant du marché : 6 701,97 € HT

M Bruno CARIOU fait remarquer que les élus peuvent se réjouir de la moins-value. Pour autant, la minorité s'est toujours opposée au projet de la nouvelle mairie et dans cette même logique dans nos décisions.

Aucune autre remarque n'est formulée, le conseil municipal adopte à la majorité la délibération avec 6 abstentions (M. Bruno CARIOU, Mme Christine MORIN, M. Robert BOUGUÉON, Mme Valérie LE FAOU-VILLARBU, M. Jean-Marc BREN et Mme Fabienne LE GARS).

8. Changement de nom – introduction de l'apostrophe dans le nom de la commune (Rapporteur Mme Marie-Claire DUPONT)

Mme Marie-Claire DUPONT rappelle la volonté des conseillers municipaux d'introduire l'apostrophe dans le nom de la commune. Aussi, la municipalité va solliciter la modification du nom auprès des services préfectoraux comme cela a été évoqué le 05 juillet dernier.

M. Bruno CARIOU intervient et note que cette délibération officialise la démarche.

Aucune remarque n'est formulée, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité adopte la présente délibération.

9. Instauration d'une vacation funéraire (Rapporteur M. Jean-Louis BUANNIC)

M. Jean-Louis BUANNIC expose que dans le cadre de ses pouvoirs de police, le Maire est chargé de la surveillance de certaines opérations funéraires. Cette surveillance, conformément au code général des collectivités territoriales est déléguée aux agents de la police municipale. Cette surveillance s'effectue moyennant la perception d'une indemnité de vacation funéraire.

Mme Valérie LE FAOU VILLARBU interroge M. Jean-Louis BUANNIC pour savoir si la vacation s'applique uniquement lorsqu'il s'agit du fonctionnaire ou est-elle également versée aux adjoints.

M. Jean-Louis BUANNIC explique qu'en effet les élus ne sont pas indemnisés. Elle n'a jamais été perçue par les adjoints en charge des opérations funéraires.

Mme Valérie LE FAOU VILLARBU demande si les Adjoints promettent sur l'honneur qu'ils ne toucheront pas cette vacation.

M Eric RAPHALEN estime que cette intervention est très limitée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à **P'unanimité** adopte la présente qui fixe la vacation à un montant de 20 euros.

10. Modification de l'intitulé de la tarification des mercredis loisirs en ALSH périscolaire (Rapporteur Mme Dominique PLOUHINEC)

Mme Dominique PLOUHINEC informe que, suite à l'application du décret du 23/07/18 portant sur la requalification des mercredis loisirs en périscolaire, la collectivité est tenue de mentionner dans ses tarifs des prestations offertes aux familles uniquement les mercredis loisirs qui sont classés comme une activité périscolaire. Les tarifs restent inchangés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à **P'unanimité** adopte la présente délibération qui modifie le classement de la prestation des mercredis loisir en activité périscolaire.

11. Participation financière de la commune Penmarc'h à la sortie scolaire organisée par la classe ULIS de l'école élémentaire Jules Ferry de Pont- l'Abbé (Rapporteur Mme Dominique PLOUHINEC)

Mme Dominique PLOUHINEC informe l'assemblée que la classe ULIS (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire) de l'école élémentaire de Pont-L'Abbé a organisé une sortie scolaire et a sollicité les communes de résidence des élèves pour une participation aux frais de déplacements. Elle propose de verser une participation pour les jeunes Penmarc'hais à raison de 30 euros. Deux enfants sont concernés.

Aucune remarque n'est formulée, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à **P'unanimité** adopte la présente délibération.

12. Paiement en ligne – Titre Payable par Internet « TIP » (Rapporteur Mme Dominique PLOUHINEC)

Mme Dominique PLOUHINEC expose à l'assemblée la volonté municipale de moderniser les modes de paiement des prestations liées à l'enfance & jeunesse (cantine, centre de loisirs etc.). Il est proposé de mettre le paiement en ligne à partir du dispositif TIPI en lien avec le trésor public.

M. Bruno CARIOU demande le coût de mise en œuvre du dispositif.

La directrice générale des services estime à environ 2 500€, la mise en œuvre pour permettre les interfaces nécessaires entre les logiciels des différents prestataires en sachant que la plateforme TIPI est gratuite.

Aucune autre remarque n'est formulée, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à **P'unanimité** adopte la présente délibération.

13. Subventions aux associations 2018 - 2^{ème} session- (Rapporteur Mme Marie-Claire DUPONT)

Mme Marie-Claire présente la liste des associations pour lesquelles elle propose à l'assemblée une subvention de fonctionnement. Elle rappelle que tous les dossiers ont été examinés en commission « *Solidarité, jeunesse, affaires sociales, culture et sports* » en date du 9 octobre 2018,

M. Raynald TANTER rappelle que tout élu membre d'un conseil d'administration ne prenne pas part au vote.

Mme Valérie LE FAOU VILLARBU demande si l'association des restos du cœur a sollicité une subvention comme le mentionne la presse.

M. Raynald TANTER répond que l'association n'en a pas fait la demande. Il sait que l'association l'a évoqué lors de la visite des locaux de Pont-L'Abbé. Il n'est pas impossible qu'elle formalise sa demande l'an prochain comme l'a fait entendre Mme CAUDAL, élue de la CCPBS à l'action sociale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité. Le vote de M Hervé VAILLANT (procuration donnée à Mme Michèle LE PAPE) n'est pas pris en compte.

NOM DE L'ASSOCIATION	SUBVENTION 2018 ACCORDÉE
Justification : Pour le montant des subventions accordées aux associations sportives communales, nous prenons en compte le nombre d'adhérents, la qualité et le nombre des animations proposées, les déplacements occasionnés par leur sport, et la qualité de l'accueil mise en place pour la formation des enfants (nombre d'éducateurs formés, nombre d'entraînements proposés, activités annexes proposées).	
Pour les associations sportives non communales, nous octroyons 30 € par enfant de la commune si l'activité sportive de l'association ne peut être effectuée sur notre commune.	
I Associations Sportives	
Handball Club bigouden	1050 €
Tipani Tahiti	500 €
Les nageurs bigoudens	150 €
Compagnie des Archers bigoudens	150 €
Basket club Pont l'abbé	210 €
II Associations Culturelles	
Club Pyramide de l'Estran	100 €
Les enfants arc en ciel	50 €
Restos du Cœur	200 €
Alcool Assistance	100 €
IV Associations de Loisirs	
Club de l'âge d'or	200 €
Amicale du personnel – EHPAD	3 400 €
V Associations scolaires	
DDEN (union des délégués départementaux de l'Education Nationale)	100 €
VI Associations diverses	
Spered ar mor	224 €
Margot Dejeux	100 €

14. Saisine de la Commission Départementale de la Nature des Paysages et des Sites sur le classement des espaces boisés significatifs au titre de l'article L121-27 (Rapporteur Mme Nathalie POULARD)

Mme Nathalie POULARD explique que dans la séance du 10 mars 2017, le Conseil Municipal a décidé de prescrire la révision générale du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Penmarc'h. Dans le cadre de cette procédure, il est prévu à l'article L 121-27 du code de l'urbanisme que :

« Le plan local d'urbanisme classe en espaces boisés, au titre de l'article L113-1, les parcs et ensembles boisés existants les plus significatifs de la commune ou du groupement de communes, après avis de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites. »

Dans le cadre de cette procédure de révision, la Commission Départementale de la Nature des Paysages et des Sites sur le classement des espaces boisés doit être saisie. Elle précise que dans le document transmis aux conseillers, certains ensembles boisés ont été déclassés ou classés selon qu'ils présentent ou non un intérêt.

M. Raynald TANTER précise que les travaux du PLU ont pu être repris par le bureau d'étude Futur Proche avec la même interlocutrice. Quelques mois de retard sont constatés mais la démarche est reprise dans de bonnes conditions. Il fait état de la préparation à l'échelle de la communauté de communes du PLU Intercommunal

avec la rédaction d'une charte de gouvernance qui sera soumise en commission ou en réunion plénière et qui permettra de cadrer le transfert de la compétence sans remise en cause des prérogatives des communes pour les PLU en cours d'adoption ou en cours de révision pour ne pas se mettre en travers des choix politiques. On verra dans les mois qui viennent l'évolution de ce dossier.

Aucune remarque n'est formulée, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité adopte la présente délibération.

M. Raynald TANTER propose de passer aux *questions des élus de la minorité* et propose aux élus de s'exprimer en lisant les questions.

1. *Nous ne savons pas où en est le projet interface ville port de St Guénolé mais il apparaît urgent à tout le moins de réfléchir à un aménagement cohérent de la place du marché en redessinant les places de parking par exemple. Cela est-il programmé à brève échéance ?* (Rapporteur Mme Valérie LE FAOU VILLARBU)

M. Raynald TANTER prend la parole en expliquant que la maîtrise d'œuvre a été confiée à la société SEMBREIZ avec le bureau d'études DCI-Environnement. Les consultations des différents opérateurs de l'espace portuaire sont en cours. Les esquisses commencent à arriver. Un travail est fait avec le syndicat mixte pour ce qui concerne les espaces portuaires avec la CCI, les ABF, les concessionnaires de réseaux et partenaires (exemple le SDEF, conseil départemental etc.). Ceci devrait faire aboutir à une première proposition qui sera soumise à une concertation et qui comprend effectivement l'aménagement de la place. Il faut optimiser le stationnement mais également maintenir le dynamisme de cet espace portuaire qui associe le trafic routier généré par les activités, lesquelles constituent des conflits d'usage, notamment les jours du marché. Des propositions vont nous arriver avec un périmètre qui s'étend de la place Casanova pour aller jusqu'au port en direction du Crédit Agricole. Des projections en 3D seront réalisées également. Une présentation au public sera organisée. En termes de calendrier, on pense avoir les éléments en début d'année. Il faudra formaliser les demandes de subventions.

M. Bruno CARIOU intervient sur le fait que le nœud repose sur la place du marché et qu'il faudrait un aménagement provisoire si les choses ne peuvent pas être traitées de manière définitive et sans de gros moyens financiers.

M. Raynald TANTER répond que le projet a été préconisé en deux tranches (ferme et conditionnelle), comme de nombreux projets et qui s'étalent dans le temps. La place est identifiée dans la première tranche (tranche ferme) et si tout va bien (en dehors du permis d'aménager) on devrait aller vite. Avec M. Maurice LE FLOCH et Mme Brigitte BOLZER des mesures palliatives ont permis notamment les jours du marché, avec l'accord du département, sur l'utilisation du terre-plein. Il s'agissait de trouver d'autres espaces de circulation pour ne pas perturber les flux de camions afin de ne pas gêner les activités portuaires essentielles sur St Guénolé. Il préfère engager les frais sur le projet global que de faire des petites améliorations et on voit que, dans la pratique, elles ne sont pas satisfaisantes comme on a pu le constater sur les plots électriques qui ont coûté de l'argent et qui sont souvent détériorées.

2. *Nous avons été informés par la presse et les réseaux sociaux de la prochaine vente aux enchères du château des goélands. La ville de Courbevoie n'avait elle pas pris les devants en informant de son projet de cession ? A-t-on réfléchi à la possibilité d'un partenariat public / privé ?* (Rapporteur Mme Valérie LE FAOU VILLARBU)

M. Eric RAPHALEN précise que la vente aux enchères a été également découverte par voie de presse par la municipalité.

M. Raynald TANTER explique que, tous les ans, il reçoit la visite du Maire de Courbevoie. Depuis la première année du mandat, le Maire lui a fait savoir qu'il projetait de s'en séparer en raison de nombreux travaux à prévoir. Il y a eu plusieurs acheteurs potentiels. Mais aucun projet n'a été présenté

à la mairie. Le Maire de Courbevoie avait annoncé qu'il mettrait en vente ce bien avant la fin de son mandat. Cependant, il ignorait les modalités de vente telles que la vente aux enchères. Il les a découvertes dans la presse.

Mme Valérie VILLARBU LE FAOU demande si la commune connaît le calendrier.

M. Raynald TANTER précise que la vente sera effective d'ici la fin de l'année et l'activité continuera jusqu'à la fin de saison 2019. Il précise qu'il n'a jamais autant visité le centre de Courbevoie depuis 4 ans.

M. Bruno CARIOU précise que cette question est en lien avec la publication de la vente aux enchères. Il serait utile de savoir le devenir de cette structure, qu'il est utile que la mairie identifie les porteurs de projet structurant car ce bâtiment représente un fort potentiel et il y a moyen d'en faire quelque chose. Il serait nécessaire que la commune soit plus actrice sans être en situation d'attente.

M. Raynald TANTER explique que la commune est déjà bien impliquée et en relations régulières avec la commune de Courbevoie et des potentiels porteurs de projets. La mise en réseau est ainsi facilitée pour des initiatives privées. Des visites ont été organisées avec l'autorisation du propriétaire, de même que des personnes ont été sollicitées pour une réflexion de requalification du bâtiment. Il faut savoir que la structure génère 11 emplois pour la période saisonnière et les employés sont interrogatifs sur leur devenir. Il sera attentif au reclassement du personnel.

3. *Nous croyons savoir que la nouvelle caserne intercommunale doit être livrée prochainement ? A quand le départ des pompiers Penmarc'hais ? Le devenir de ces bâtiments qui vont se libérer a-t-il été arrêté ?* (Rapporteur Mme Valérie LE FAOU VILLARBU)

M. Raynald TANTER précise que le départ est programmé mi-décembre. La date n'est pas fixée officiellement. Il a été demandé aux services techniques d'analyser leurs besoins par rapport aux locaux libérés. Ensuite, on pourra regarder les surfaces réelles libérées et quel projet à mener. Cela fera l'objet d'un passage en commission.

4. *La municipalité ne pourrait-elle pas participer au Noël des enfants ?* (Rapporteur Mme Valérie LE FAOU VILLARBU)

M. Raynald TANTER demande des précisions.

Mme Valérie VILLARBU LE FAOU rappelle qu'on sait que deux associations en partenariat avec la SNSM, s'impliquaient dans l'organisation du Noël des enfants, qui antérieurement était prise en charge par l'association des commerçants. Peut-on participer financièrement comme pour le 14/07 aux festivités ?

M. Raynald TANTER regrette le désengagement de l'association des commerçants sur l'animation sur St Guénolé et on ne peut pas obliger la municipalité à se substituer par défaut. Il trouve cela dommage. On doit favoriser l'émergence d'un certain dynamisme local. On accompagne avec la mise à disposition des moyens techniques qui répond à une équivalence de subvention.

M. Bruno CARIOU intervient et explique que cela contribue à l'attractivité de St Guénolé. On veut faire de cette commune une ville attractive toute l'année.

M. Raynald TANTER propose de faire appel à la mobilisation des acteurs locaux.

Mme Valérie VILLARBU LE FAOU dit qu'il est difficile pour les commerçants d'être sur place à animer les stands et d'ouvrir leur commerce.

M. Raynald TANTER rappelle qu'il s'agissait d'une belle fête qui se déplaçait de quartier en quartier.

5. **Mise en place de boîtes à lire** (Rapporteur Mme Valérie LE FAOU VILLARBU)

M. Raynald TANTER répond que les services techniques ont été sollicités pour sa réalisation.

Mme Marie-Claire DUPONT confirme et précise que le choix du modèle a été arrêté. Un modèle type Grand livre positionné près de Cap Caval.

Mme Karine COSQUERIC précise qu'une boîte aux lettres pour le père Noël sera mise sur la commune.

Mme Marie-Claire DUPONT répond par l'affirmative en précisant qu'elle sera placée à St Guénolé (place).

M. Raynald TANTER précise que le communiqué transmis par la minorité a été envoyé à l'ensemble des conseillers municipaux.

Mme Valérie VILLARBU LE FAOU précise qu'on ne peut clôturer la séance du conseil municipal sans ignorer la présence de certains riverains de Kérity, présents la semaine dernière au cinéma. Elle précise qu'ils ont souhaité réagir en transmettant un communiqué au Maire en réaction au plan de circulation de Kérity, communiqué qu'elle propose de lire devant l'assemblée (document annexé au procès-verbal de la séance).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22h10.

La secrétaire de séance
Mélanie DUCROT



Le Maire,
Raynald TANTER

